

## Présentation du projet collectif de VAE

L'entreprise X souhaite encourager ses collaborateurs à s'engager dans une démarche VAE. Elle vous propose de faire valider la / les certification(s) suivantes :

- XXX
- XXX

Dans ce cadre, elle vous accompagne dans la phase de préparation du dossier. Elle peut vous accompagner également dans le choix de formations complémentaires, si nécessaire. C'est l'entreprise qui s'occupe de régler toutes les questions liées au financement !

### Objectifs :

Cette démarche vous permettra notamment :

- d'acquérir une certification reconnue (diplôme, titre à finalité professionnelle, certificat de qualification) ;
- de prendre conscience des compétences que vous avez pu développer dans le cadre de vos activités professionnelles.

### Qui peut vous aider ?

- Le service formation et / ou la Direction des ressources humaines
- Le prestataire d'accompagnement avec lequel l'entreprise a décidé de collaborer

### Que devez-vous faire ?

#### Déposer votre candidature :

- Participer à la réunion d'information générale
- Remplir votre dossier de candidature
- Si votre candidature est retenue, vous recevrez les informations nécessaires de la part du service formation et / ou de la Direction des ressources humaines pour remplir le premier dossier (dossier de recevabilité) et le deuxième dossier (dossier de validation)

#### Elaborer les deux dossiers :

- Pour rédiger chacun des deux dossiers, vous pourrez être aidé par le prestataire d'accompagnement, le responsable formation et / ou la Direction des ressources humaines

#### Préparer la présentation devant le jury

- C'est le prestataire d'accompagnement qui vous entraînera à l'oral. Votre manager, le responsable formation, voire le directeur des ressources humaines pourront éventuellement vous aider.

#### Valider votre certification

- Vous êtes convoqué devant le jury. C'est le moment de défendre votre dossier !

#### Obtenir le verdict final

- Une validation totale : vous obtenez la totalité de la certification

## Communication interne

- Une validation partielle : seules certaines unités d'enseignement sont validées. Avec l'aide du responsable formation et / ou du directeur des ressources humaines, vous devrez mettre en place un parcours complémentaire pour acquérir les unités manquantes.
- Un refus de validation : vous ne validez aucune unité d'enseignement. Dans ce cas, le responsable formation et / ou le directeur des ressources humaines, avec l'aide éventuelle du prestataire d'accompagnement, vous aideront à redéfinir votre projet professionnel.

**Pour toute information complémentaire,  
consultez le portail national sur la VAE : [www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)**

**Témoignages éventuels de salariés ayant réussi une démarche VAE**